

MAG'ASS'MAT'

du Val de Sarthe

N°2
MAI 2012



EDITO

Un printemps encore bien timide qui a du mal à entrer en scène... entre les derniers gros rhumes, les pharyngites, otites sans parler des gastro - entérites, ces petites maladies de l'hiver qui jalonnent votre quotidien une bonne partie de l'année ...

Sujet qui avait d'ailleurs mobilisé une trentaine de personnes (assistantes maternelles, parents et autres professionnelles) lors de la soirée d'information sur **les petits Maux de l'hiver** en janvier...

C'est ce sujet - «**L'accueil de l'enfant malade**», que nous avons choisi de traiter sous différentes facettes dans ce 2^{ème} numéro de votre Mag' Ass' Mat'. Nous vous invitons notamment à lire attentivement la partie concernant la Responsabilité des parents et de l'assistante maternelle.

Bleu, Jaune et Vert rejoignent «Madame» Rouge... **Les couleurs continuent leur SHOW** durant les Jeux et rencontres ... Entre Mosaïques et chasse aux couleurs ! Un bel avant goût en vue de la fête du RAM où les couleurs seront à l'honneur.

Nous tenons à saluer l'effort fourni par les assistantes maternelles qui s'engagent - après leur journée de travail et sur leur temps personnel - dans une démarche de professionnalisation au travers des différentes actions proposées, ainsi que celles qui s'investissent dans la vie du RAM. Mesdames, un grand MERCI à vous toutes !

Un printemps certes timide mais chargé de couleurs qui réchauffent les cœurs du côté du Val de Sarthe.

Bonne lecture...



L'équipe du Val de Sarthe.

INFOS PRATIQUES !

L'enfant malade chez l'assistante maternelle

Site Internet

Retrouvez une vidéo très sympathique destinée aux enfants pour apprendre à se laver les mains : www.bambin-tv.com/programme-lavage-mains-p10.php

Comptine

« ON TOUSSE TOUS »

*Je mets mon pouce
Devant la bouche,
Parce que je tousse.
Mais ça ne suffit pas !*

Alors je mets :

*Pas seulement Trois
Un, deux, trois,
Quatre et cinq
doigts !*

Ils s'y sont tous ?

*Alors je tousse :
Heu ! Heu ! Heu !*

Mots d'enfants

Romane - 3 ans et demi : « Mamie, un mouchoir s'il te plaît... j'ai le nez coincé... ».

Charlie - 4 ans :

« Allez mange tes lentilles ; c'est bon pour la santé, il y a du fer dedans. »

« Oh non alors ! Je veux pas me casser les dents moi ! »

Conformément au code de la santé publique (L4161-1), l'administration de médicament est un acte médical qui peut être passible d'exercice illégal de la médecine.

Conformément aux dispositions du décret du 15 mars 1993 relatif aux actes et à l'exercice de la profession d'infirmier, l'infirmier est habilité à procéder à l'administration de médicaments sur prescription médicale qui, sauf urgence, doit être écrite, qualitative, datée et signée.

Toutefois, une décision du conseil d'état, notifiée dans la circulaire du 4 juin 1999, estime qu'une administration de médicament ne nécessitant pas d'apprentissage peut être assurée par une personne chargée de l'aide à la vie courante dans la mesure où elle a été suffisamment informée.

Les assistant(e)s maternel(le)s sont considérées comme des tiers aidant à accomplir les actes de la vie courante. Ils (ou elles) peuvent donc dans ces conditions aider à la prise de médicaments (par voie orale) prescrits aux enfants accueillis si cet acte ne présente pas de difficultés ou ne nécessite pas d'apprentissage particulier.

Responsabilité des parents

Les parents sont responsables de la santé de leur enfant.

Il leur appartient de consulter le médecin dès que qu'il y a nécessité et de lui demander de prescrire de préférence les médicaments de manière à ce qu'ils puissent les donner eux-mêmes à leur enfant (matin et soir par exemple).

Si toutefois, l'assistante maternelle doit donner les médicaments à l'en-

fant, les parents doivent lui fournir un double de l'ordonnance qu'elle doit impérativement respecter : durée, posologie...

Une autorisation écrite des parents est également nécessaire.

Tous les médicaments utilisés pour l'enfant doivent être fournis par les parents et vérification faite des dates de péremption.



Responsabilité de l'assistante maternelle

L'assistante maternelle qui accueille un enfant malade engage sa responsabilité, elle a un rôle important dans l'observation de l'enfant. Tout signe clinique (fièvre, diarrhée, vomissement...) doit être signalé aux parents pour consultation auprès du médecin.

A quel moment aborder l'accueil d'un enfant malade chez l'assistante maternelle ?

Tout ce qui concerne la santé de l'enfant doit être discuté avec les parents au moment de l'élaboration du contrat et notifié - quelle que soit la décision prise - dans les clauses particulières du contrat de travail.

Il est, en effet, indispensable de convenir ensemble, parents et assistantes maternelle, dans quel cas, l'enfant sera accueilli s'il est malade.

Quelles possibilités s'offrent à vous ?

L'assistante maternelle accueille l'enfant quelle que soit sa maladie.

Il est primordial qu'il ait été vu par un médecin et qu'il ait un traitement médical adapté. Si l'assistante maternelle est amenée à donner des soins, l'ordonnance doit être fournie avec les médicaments.

L'enfant arrive malade et les parents n'ont pas consulté : l'assistante maternelle engage sa responsabilité en acceptant d'accueillir cet enfant. Elle encourage les parents à consulter car la maladie de l'enfant peut évoluer rapidement et entraîner des compli-

cations ou peut présenter un risque de contagion pour les autres. Dans ce cas, le médecin pourra donner son avis quant à l'accueil de l'enfant chez l'assistant(e) maternel(le).

Dans le cas où l'enfant tombe malade en cours de journée d'accueil chez l'assistante maternelle, celle-ci prévient immédiatement les parents. Elle suit leurs consignes notamment en cas de fièvre et les encourage fortement à consulter un médecin. Il est fortement recommandé aux parents de fournir un protocole de soins (renouvelable tous les 6 mois) établi par le médecin traitant pour permettre à l'assistante maternelle de le soulager.

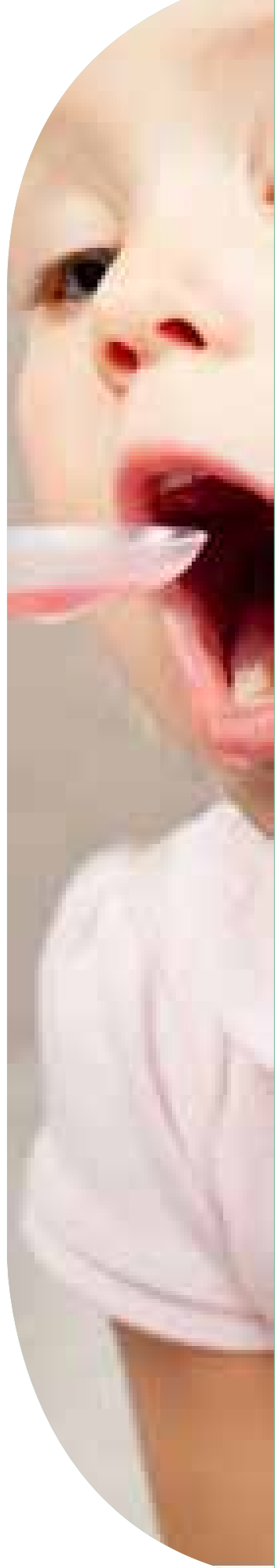
L'assistante maternelle n'accueille pas l'enfant pour certaines maladies (contagieuses ou pas) et / ou selon l'âge des autres enfants accueillis.

Vous définissez quelles seront les maladies d'éviction.

Parents et assistantes maternelles conviennent de la possibilité ou non d'accueillir l'enfant au fur et à mesure de l'évolution de son état de santé et / ou selon l'âge des autres enfants accueillis.

L'assistante maternelle ne souhaite pas du tout accueillir l'enfant malade.

Ce choix - s'il est imposé aux parents et pouvant s'avérer être une réelle contrainte vis-à-vis de leurs propres employeurs - pourra entraîner la déduction des heures prévues de la base mensuelle.



Comment mieux protéger les enfants en hiver ?

L'hygiène : Une priorité !

Ce sont les gestes du quotidien qui permettent de maintenir les enfants et les adultes en bonne santé et en les protégeant contre les maladies.

Les gestes simples pour limiter les risques d'infection :

Se laver les mains (avec du savon pendant 30 secondes) !

Et le plus souvent possible : au retour de la crèche et/ou l'assistante maternelle, de l'école, du jardin/parc public, avant de manger et de se coucher, après avoir éternué, toussé ou s'être mouché, après être allé aux toilettes, etc...

Sans oublier maman... et toutes les personnes qui approchent bébé !

Dans la mesure du possible, il faut essayer d'être sur ce chapitre la plus vigilante possible - notamment pour des enfants qui sont fréquemment malades.

Un réflexe pour bébé.

Dès que bébé grandit, se laver les mains peut (et doit !) devenir un jeu, un rituel qu'il acceptera d'autant plus facilement qu'il pourra le gérer seul.

Ne pas hésiter à acheter un petit marchepied qui le mettra à bonne hauteur face au lavabo de la salle de bain ou à l'évier de la cuisine. Et tant pis s'il verse un peu d'eau à côté ou se mouille les manches. Le jeu en vaut la chandelle !

Utiliser un mouchoir en Papier à usage UNIQUE !

Aérer les pièces de son logement pour renouveler l'air

(Revue Info Bébé - Plaquette du Ministère de la Santé « Limitons les risques d'infection ») Site officiel (<http://www.inpes.sante.fr/30000/actus2011/029.asp>)

Comment faire pour limiter les effets des virus et bactéries ?

Le système immunitaire des jeunes enfants n'est pas encore mature et tous les hivers c'est la même chose, ils enchaînent rhumes, rhinopharyngites, otites, gastro-entérites, ... La vie en collectivité favorise la transmission des virus et bactéries. Chaque épisode infectieux participe à la construction du système immunitaire de l'enfant et son organisme apprend à se défendre en développant des cellules immunitaires et des anti-corps.

En pratique...

On peut agir sur la muqueuse intestinale avec ce qu'on appelle des probiotiques qui vont servir de « barrière » aux bactéries pathogènes et les empêcher de coloniser les intestins. On trouve les probiotiques dans les laits fermentés ou sous forme de compléments.

Vérifier les réserves en Fer notamment pour des enfants sujets à des infections à répétition. Le fer a une importance capitale dans les mécanismes de l'immunité. On le retrouve dans les légumes verts, les légumes secs, le lapin, le boudin et le foie. Il est important de proposer une alimentation qui soit variée et équilibrée.

Faire le plein de vitamines : A, C, E, B6, D et d'oligo-éléments : cuivre, zinc, or et argent, soufre. La vitamine C et le zinc stimulent les cellules impliquées dans l'élimination des germes. La vitamine D joue un rôle primordial dans la réponse immunitaire en plus de son action d'assimilation et de fixation du calcium.

Les antibiotiques...

Le plus souvent bénignes, les infections courantes (rhumes, rhinopharyngites, gastro-entérites, angines...) guérissent naturellement en quelques jours avec quelques soins simples. Elles sont le plus souvent d'origine VIRALE et ne nécessitent pas la prise d'antibiotiques.

Modes de transmission des virus respiratoires : Postillons, éternuements, toux, salive et mains.

Les antibiotiques ne sont efficaces que sur les affections bactériennes. Certaines bactéries sont détruites par la prise d'un antibiotique : elles sont dites « sensibles ». D'autres au contraire résistent aux antibiotiques, soit de manière naturelle, soit parce qu'elles se sont habituées à leur présence et ont appris à « résister » à leur action. Chaque prise d'antibiotique crée un risque de développement de résistance bactérienne.

Si la température de l'enfant dépasse 38.5°, durant 3 jours une consultation médicale s'impose.

Source : amelie-sante.fr - Conférence « La santé de l'enfant au naturel » du 15/11/2011

Petites comptines à chanter, pendant que l'on se lave les mains ...

Sur l'air de « Au clair de la Lune »
*Au clair de la lune
Je me lave les mains
Frotte et frotte encore
J'enlève les microbes
De tous mes 10 doigts
Au clair de la lune
Mes mains sont bien propres*

*Oh les mains, les petites mains,
elles font de la patouillette
Oh les mains, les petites mains,
elles font faire leur toilette
Manchette, mouillette,
savonnette, rincette,
serviette, toutes nettes !!!*

Retrouvez une vidéo très sympathique destinée aux enfants pour apprendre à se laver les mains : www.bambin-tv.com/programme-lavage-mains-p10.php

Les numéros d'Urgence

. URGENCES Générales

Des petits bobos aux plus grands maux, voici les coordonnées à avoir toujours sous la main en cas d'urgence.

Des numéros disponibles 24h/24 et 7j/7

->POMPIERS 18

Ce numéro pour signaler un accident, un incendie, une fuite de gaz, une brûlure...

-> POLICE 17

À composer pour signaler une infraction, une agression, un vol... Selon les communes, vous serez dirigé vers la gendarmerie ou la police nationale

-> SAMU 15

Un numéro qui vous permet d'obtenir l'intervention d'une équipe médicale, tout comme SOS Médecins joignable au 3624



Que faire face à un enfant qui a de la fièvre ?

Conseil N°1 : La fièvre, cela se vérifie !

A prendre avec un thermomètre pour évaluer avec précision la situation.

Conseil N°2 : La fièvre est un symptôme fréquent chez l'enfant, elle fait partie des moyens normaux de lutte contre les infections. Il n'y a pas donc lieu de s'affoler mais il faut porter une attention particulière aux enfants de moins de 6 mois chez lesquels une fièvre doit toujours déclencher une consultation médicale.

Conseil N°3 : Des gestes simples permettent d'améliorer le confort de l'enfant : Faire boire souvent l'enfant, ne pas surchauffer votre maison, enlever les couvertures et les vêtements superflus

ATTENTION

L'administration de médicaments en cas de fièvre : ils doivent être prescrits par le médecin à l'aide d'une ordonnance stipulant le protocole à suivre (dosage, posologie...) ce document devant être renouvelé périodiquement en fonction de l'âge de l'enfant ou établi en fonction du poids de l'enfant.

En conclusion

Il est important de garder à l'esprit que la majorité des maladies contagieuses se donnent avant que les symptômes apparaissent. Ne plus accueillir l'enfant malade, n'empêchera pas les autres enfants d'attraper la maladie.

Par contre, informer les familles des risques de propagation de la maladie demeure primordial pour préserver, par exemple, un nourrisson accueilli, une femme enceinte, une grand-mère fragile...

Quelle que soit la maladie de l'enfant, les 2 parties doivent s'interroger sur une question essentielle : « l'assistante maternelle peut-elle continuer à accueillir les enfants des autres familles dans de bonnes conditions ? »

-> Secours européen 112
Depuis un téléphone portable, ce numéro fonctionne où que vous soyez en Europe

. Pharmacie de GARDE : Pour connaître la pharmacie ouverte la plus proche, contactez les pompiers ou la gendarmerie !

. Urgences pédiatriques
Bébé a une poussée de fièvre ? Il a été en contact avec un produit toxique ?

Bronchiolite : si votre médecin est absent,
->Des réseaux existent pour vous prendre en charge
-> Leskinésithérapeutes de garde

. Centre Antipoison
Votre enfant a avalé, inhalé ou encore touché un produit toxique, vous pouvez contacter 24h/24 le 0825 812 822

. Les Hôpitaux

LA VIE DU RAM ...

Les assistantes maternelles du Val de Sarthe embarquées dans une démarche de professionnalisation !



Assistantes maternelles qui ont participé à la soirée d'information les petits Maux de l'hiver en janvier

ZOOM sur ...

• **Formation intitulée « Contes et histoires » encadré par Nathalie Ménard du GRETA** a démarré avec 5 assistantes maternelles le samedi 31 mars dans les locaux de la Communauté de commune du Val de Sarthe situés à la Suze-sur-Sarthe. Une première journée qui a été fortement appréciée et qui leur a permis de mieux comprendre l'approche du livre et des histoires par les animatrices du service au sein des Jeux et rencontres. **La deuxième journée aura lieu le Samedi 12 mai 2012.**

• **Mise en route d'un Groupe de paroles : une douzaine d'assistantes maternelles se lancent !**

La première rencontre du lundi 23 avril 2012 dans les locaux de la Communauté de communes de 20h à 22h00 a posé le cadre : régularité, discrétion et confiance. Mme Sandra Vidie-Aigrault, psychologue, a été choisie pour animer et accompagner

ce groupe dans leurs échanges. Les assistantes maternelles sont emballées par cette nouvelle approche et ce temps leur permettant d'aborder leur pratique.

PROCHAINEMENT !

• **Formation de remise à niveau aux gestes de premiers secours : 2 groupes d'une dizaine de professionnelles inscrites !**

Samedis 2 ou 23 juin 2012
8h à 12h

Locaux modulaires de la Cdc du Val de Sarthe

27, rue du 11 Novembre
72210 la Suze-sur-Sarthe

Il reste encore quelques places sur ces 2 dates...!

Coût de la formation : 35€

Formation encadrée par les Pompiers
Le formulaire d'inscription est disponible au Relais Assistantes Maternelles du Val de Sarthe.

Formation

Pensez à nous transmettre vos prochains souhaits de formation...

Le nouveau catalogue d'IPERIA Institut - anciennement Institut-FEPEM - détaillant les différentes formations possibles dans le cadre du DIF est disponible au RAM.

Remise de 5% auprès de Récréativres

Nous avons obtenu un Accord écrit de la part de Monsieur OULES, de Récréativres pour une remise de 5% automatique en caisse sur les livres et les jeux en faveur des assistantes maternelles munies d'un coupon. Celui-ci est disponible au Relais Assistantes Maternelles du Val de Sarthe



Les Couleurs font leur show !



Fabienne et Elisabeth, animatrices du RAM

Une ribambelle de personnages : la petite souris gourmande, la poule préparant son nid pour pondre des œufs en chocolat, monsieur le loup, Monsieur Bleu et Mademoiselle Jaune avec Petit vert, une sorcière enrhumée ... pour rêver et inspirer... pour chanter et danser avec les enfants mais aussi les grands...



« Au Pays des Couleurs, on y danse, on y danse
Au Pays des Couleurs, on y danse tous en cœur »

Quand je dis Bleu, tu caches tes yeux !
Quand je dis Vert, tes mains tapent par terre.
Quand je dis Jaune, tu frottes tes paumes.



Cot cot cotttttttttttt... Madame la poule retrouve un plumage éclatant aux couleurs chaudes de l'été...



Les petits papiers de soie déchirés et posés pour une drôle de mosaïque et des jeux de lumière en perspective.



Une petite souris gourmande s'est glissée discrètement pour nous faire découvrir les saveurs de 3 fromages : le Camembert fort en bouche, du St Agur pour les plus audacieux et du Gouda, qui ne se refuse pas... Le Pain « fait maison » de Fabienne, pour accompagner le tout, humm que c'était bon !



Au RAM, tous les enfants sont rois...



Le coin des câlins avec les tous petits



Avec Fabienne de la Ludothèque, à la découverte du jeu !



Des assistantes maternelles en pleine création !



Des Histoires de Loup !
« Qui a peur... qui a peur... qui a peur du loup ?
C'est pas nous ! c'est pas nous ! c'est peut être vous ! »



IMPÔTS : DÉCLARATION DES REVENUS POUR L'ANNEE 2011

En tant qu'assistante maternelle, vous bénéficiez d'un régime particulier de déclaration de revenus ! Vous avez reçu dans vos boîtes à lettre votre déclaration pré-remplie avec les données fournies par le Centre PAJEMPLOI mais un calcul spécifique peut être réalisé et noté en correction sur votre déclaration.

Mme Brigitte Bort et Mme Catherine Pradines du service des finances publiques (service des impôts) interviendront sur le régime d'imposition spécifique aux assistantes maternelles et pourront répondre à vos questions :

Samedi 12 mai 2012 de 10h à 12h
Salle des fêtes à Fillé sur sarthe
(situé à proximité du site de Moulin art)
Accueil à partir de 9h45 autour d'une boisson chaude.
Pensez à vous inscrire !



A VOS AGENDAS !

Avec le RAM... Les rendez-vous de l'Été à ne pas manquer !

La spéciale Jeux intersites avec Fabienne Goyeau de la Ludothèque

Lundi 11 juin 2012 - Accueil à partir de 10h

Grande Salle des fêtes à la Suze sur Sarthe

La Fête Haut en Couleurs du RAM

Vendredi 29 juin 2012 - Accueil à partir de 18h

Salle des Fêtes à Roëze sur Sarthe

Ballade au Zoo de Spay suivi d'un déjeuner sur l'herbe

Mardi 3 juillet 2012 - Rendez-vous sur place entre 9h30 et 9h45

Autres RDV Sur le territoire...

Autour des histoires avec les séances « **Bébés Lecteurs** » organisées par la Médiathèque « Les Mots passants » à la Suze sur sarthe

Vendredi 4 mai et vendredi 8 juin.

Le Rendez vous annuel avec son côté à la fois ludique et familial **organisé par la Ludothèque de la Suze sur Sarthe** : « La Fête du Jeu »

Samedi 26 mai 2012 - 10h30 à 18h - Devant la gare de la Suze sur Sarthe

LES RENCONTRES JEUX EN 2012

Etival - Petite Salle Polyvalente et Fillé - Maison du Temps Libre

15, 22 et 29 Mai, 5, 12, 19 et 26 Juin

Souligné - Maison du Temps Libre

3, 10, 17 et 24 Mai, 7, 14, 21 et 28 Juin

Chemiré - Grande salle des Fêtes

11 et 25 Mai, 8 et 22 Juin

La Suze - Salle Raoul Pichon

4 et 18 Mai, 1er, 15 et 29 Juin

Louplande - Salle des Fêtes

Jeudi 31 Mai

Spay - Salle Léo Ferré

mardi 26 Juin

Au programme : Atelier « Gourmand » avec la fondue au chocolat ... Hum... Miam Miam...

Atelier Peinture à gogo : Tenue adaptée pour les enfants !

Surprise ! Bonne fête Maman !

Je t'aime Papa !

De la danse

Des chansons

Inscriptions

Pour participer à toutes les activités du RAM, merci de vous inscrire par téléphone au 03.43.83.52.41.

MAG'ASS'MAT'

Si des parents souhaitent s'abonner pour recevoir par mail le MAG'ASS'MAT', ils peuvent laisser leur adresse mail par téléphone au RAM ou en faire directement la demande par mail ram@cc-valdesarthe.fr

ici des ressources pour
GRANDIR

Directeur de publication :

Noël TELLIER

Rédaction :

Elisabeth PENHA

Photos :

CdC du Val de Sarthe,

© Ruslan Olinchuk -

Fotolia.com, © Serhiy

Kobyakov - Fotolia.com

Conception et Mise en

Page :

Laurence RONSEAU

Diffusion :

par mail ou voie postale

